

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 31 janvier 2020**

Nomenclature N° : 8.5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020006

Présents : 28

Votants : 31

**Objet : Avenant à la Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Dourdan et l'Espace Dourdan Informations**

Le 31 janvier 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 janvier 2020, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTES** : Christelle BARTHELEMY, Nadia LE BOURNOT,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Sylvine HENDELUS :

Le Musée du château a inauguré en 2019 un nouveau bâtiment d'accueil à vocation pédagogique. Dans le cadre de cette nouvelle dynamique, le Musée du château et Dourdan Tourisme souhaitent mutualiser différentes missions afin d'élargir les publics, d'offrir une image cohérente en termes d'offre touristique, d'horaires, de tarifs, de communication.

Un poste de chargée de commercialisation et patrimoine, commun aux deux structures, a été créé pour mettre en œuvre ces objectifs. Chacune des deux structures reste, par ailleurs, autonome dans la gestion de son domaine de compétences.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°DEL2016116 du conseil municipal du 18 novembre 2016 portant sur la modification des statuts de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial et sur la convention d'objectifs et de moyens entre l'EPIC et la commune de Dourdan ;

**Vu** l'avis de la Commission « Commerce-Tourisme-Développement économique-Transport » du 22 janvier 2020 ;

**Considérant** qu'il convient d'établir un avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Dourdan et l'EPIC, notamment pour préciser le partenariat entre le musée du château et Dourdan Tourisme :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Dourdan et l'EPIC ;
- **d'autoriser** Madame la Maire ou son Adjoint délégué à signer cet avenant ou tout autre document y afférent.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **13 fev. 2020**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET